

Financement de l'économie

La confirmation d'un ralentissement marqué de l'économie américaine a conduit la Réserve fédérale à abaisser ses taux directeurs de 100 points de base au cours du mois de janvier 2001 puis de 50 points de base le 20 mars. Les marchés financiers anticipent une nouvelle détente de 50 points de base avant la fin du premier semestre. Pour la zone euro, ils anticipent à cet horizon deux assouplissements de la politique monétaire de 25 points de base chacun.

L'agrégat monétaire M 3 de la zone euro a progressé à un rythme moyen de 5% sur la période allant de novembre à janvier, en ralentissement par rapport à la période août-octobre (5,4%). L'objectif de moyen terme affiché par la Banque centrale européenne est une croissance de 4,5% l'an.

En raison de la dégradation des perspectives de croissance, les marchés boursiers ont accentué leur repli entre octobre et février. L'indice CAC 40 de la place de Paris a reculé de 9,0% sur cette période.

Le ralentissement de l'activité aux États-Unis et la forte baisse des taux américains qui l'a accompagné a en revanche profité à l'euro, qui s'est apprécié de 8,2% en termes nominaux face au dollar entre octobre et février.

Les taux d'intérêt de marchés se sont détendus sur la même période : en termes nominaux, la baisse a atteint 30 points de base pour les taux courts et 40 points de base pour les taux longs français.

Les taux d'intérêt débiteurs ont à l'inverse continué leur progression. Le crédit au secteur privé français s'est cependant accéléré.

Anticipation d'un assouplissement de la politique monétaire dans la zone euro

Aux États-Unis, dans un contexte de ralentissement de l'activité et de crainte que des effets de richesse consécutifs au recul des marchés d'actions ne pèsent sur la demande interne, la Réserve fédérale a abaissé son taux objectif de 50 points de base à deux reprises au cours du mois de janvier 2001, puis une nouvelle fois le 20 mars. Les marchés financiers anticipent un autre assouplissement de 50 points de base d'ici la fin du premier semestre de 2001.

La Banque centrale européenne (BCE) a pour sa part maintenu ses taux directeurs inchangés depuis la dernière hausse du mois d'octobre. Elle estime d'une part que les perspectives de croissance demeurent favorables dans la zone euro, d'autre part que des risques inflationnistes persistent à moyen terme. Elle

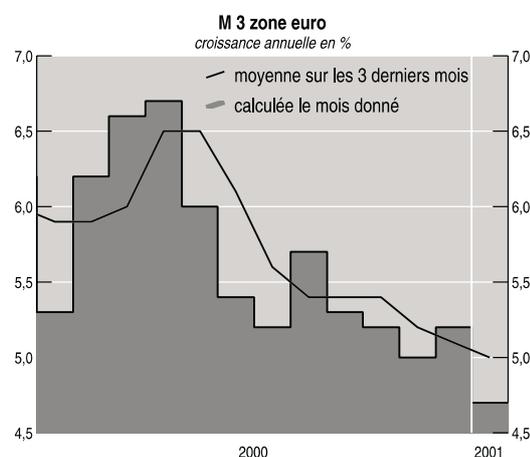
considère toutefois depuis janvier que les risques pesant sur la stabilité des prix sont de plus en plus faibles. Ce jugement s'appuie notamment sur la modération de l'agrégat monétaire M 3, premier pilier de sa stratégie. Par ailleurs, le ralentissement économique outre Atlantique a permis à l'euro de regagner 8,2% en termes nominaux face au dollar entre octobre et février, et le prix du pétrole en dollars a sur la même période reculé de 11,3% ; ces deux facteurs jouent dans le sens d'une baisse de l'inflation importée.

Ce contexte a conduit les marchés financiers à anticiper, pour la zone euro, deux assouplissements monétaires de 25 points de base chacun d'ici la fin du premier semestre de 2001. Sur l'ensemble de l'année, l'anticipation de détente s'élève à 75 points de base.

Confirmation de la décélération de la masse monétaire de la zone euro

Le glissement annuel en moyenne mobile sur trois mois de l'agrégat monétaire large M 3 de la zone euro s'est replié à 5,0% sur la période novembre 2000-janvier 2001, contre 5,4% sur la période août-octobre 2000. L'écart à la valeur de référence de 4,5% est donc désormais d'un demi-point, contre plus d'un point et demi entre octobre 1999 et avril 2000.

Ce ralentissement est lié à l'agrégat étroit M 1, qui regroupe les moyens de paiement, affectés à la fois par les relèvements de taux directeurs de l'Eurosystème intervenus entre novembre 1999 et octobre 2000



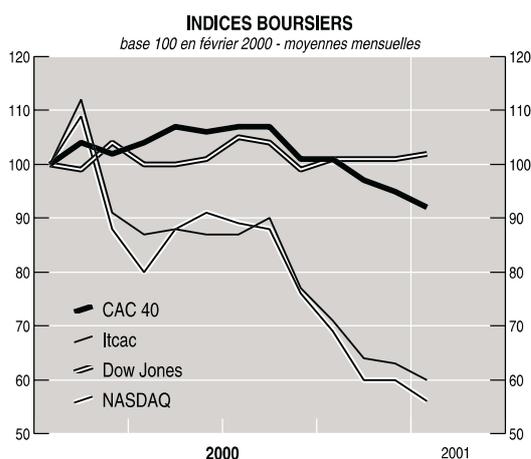
source : Banque centrale européenne

et, sur la période récente, par la décélération de l'activité de la zone euro. Le glissement annuel de M 1 est revenu de 13,0% en octobre 1999 à 5,7% en décembre 2000 et 1,3% en janvier 2001.

Poursuite de la baisse des marchés d'actions

La détérioration des perspectives de croissance mondiale a entraîné un recul des marchés d'actions.

Entre les cours moyens d'octobre 2000 et février 2001, l'indice boursier parisien CAC 40 a reculé de 9,0%, et l'indice des valeurs technologiques ITCAC a perdu 22,5%.



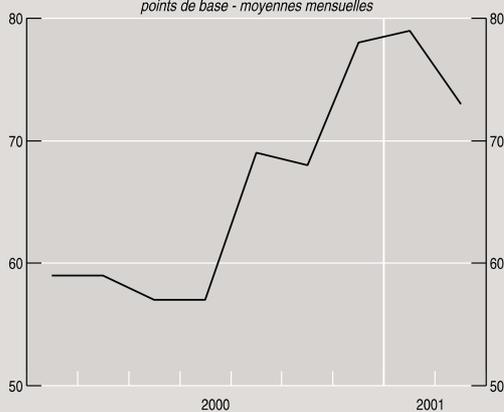
SPREAD DE TAUX ET APPRÉCIATION DU RISQUE

L'écart de rendement entre les obligations émises par les entreprises industrielles de la zone euro auxquelles est associé un niveau de risque "intermédiaire", et par celles jugées "sans risque", s'est établi à un niveau plus élevé sur la période allant d'octobre à février que sur la période juillet-septembre (écart positif de 15 points de base).

Les marchés considèrent donc que le risque afférent aux entreprises industrielles de la zone euro s'est accru depuis l'été 2000. ■

SPREAD ENTREPRISES INDUSTRIELLES ZONE EURO notation A / notation AAA

points de base - moyennes mensuelles



En un an, sur le compartiment des valeurs à dominante "traditionnelle", la place de Paris a enregistré un recul moindre que la moyenne de la zone euro : les reculs respectifs du CAC 40 et du DJ Eurostoxx 50 s'élèvent à 8,0% et 11,1%. Sur la même période, la progression de l'indice Dow Jones de la place de New-York est pour sa part demeurée positive (+2,3%). Pour les valeurs technologiques, le recul sur un an de l'ITCAC est inférieur à celui du Nasdaq, l'indice américain (respectivement -40,2% et -44,5%).

Aux États-Unis, de nouveaux avertissements sur profits futurs ont été émis par nombre d'entreprises. Dans la zone euro, les valeurs des technologies-médias-télécommunications ont continué à être pénalisées par la baisse du NASDAQ et par les craintes sur la rentabilité des dépenses en téléphonie mobile de troisième génération aux normes "UMTS" (achat de licences puis construction des infrastructures).

Détente des taux d'intérêt de marchés

Dans un contexte d'anticipation d'assouplissement monétaire, le taux comptant euribor à trois mois s'est détendu dès le mois de décembre, après dix mois de hausse ; entre les mois d'octobre et février, la moyenne mensuelle s'est repliée de 30 points de base, pour atteindre 4,76% en février.

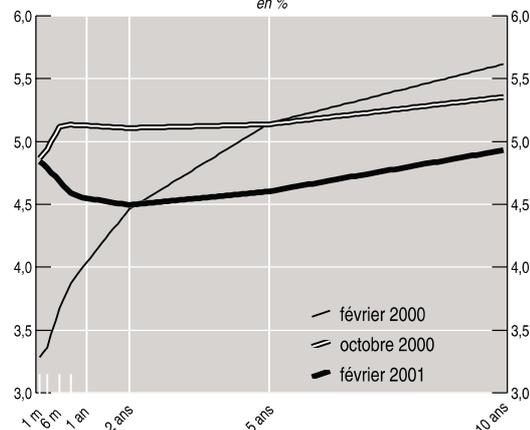
La détente a été encore plus nette sur les marchés obligataires : le rendement des titres publics français à dix ans s'est replié de 40 points de base entre octobre et février, à 4,93% en moyenne mensuelle, un minimum depuis l'été 1999.

Les marchés obligataires ont bénéficié d'une "fuite vers la qualité" liée à la baisse des marchés d'actions. Par ailleurs, le ralentissement de l'activité a conduit les opérateurs à revoir à la baisse leurs anticipations de moyen terme tant pour la croissance de l'activité que pour l'inflation.

La courbe de rendement des titres publics français est désormais inversée sur le segment allant jusqu'à deux ans. En février, l'écart de rendement entre les titres à un mois et à deux ans a atteint 40 points de base en moyenne mensuelle. Au-delà de deux ans, la

COURBE DE RENDEMENT DES TITRES D'ETAT FRANCAIS

en %



LE CONTENU EN INFORMATION DES OATI

L'État français émet depuis septembre 1998 des obligations indexées sur l'inflation, les OATi. Tandis que le taux de rémunération d'une OAT (Obligation assimilable du Trésor) est une rémunération nominale, celui d'une OATi est un taux de rendement réel. Pour des obligations de même échéance, la différence entre les deux rémunérations correspond au taux d'inflation qui, s'il se réalisait pendant toute la durée de portage, égaliserait les rendements des deux types d'obligations. Pour cette raison, elle est dénommée "point mort d'inflation".

La cotation des OATi⁽¹⁾ tendrait à indiquer qu'entre octobre 2000 et février 2001, les marchés ont revu à la

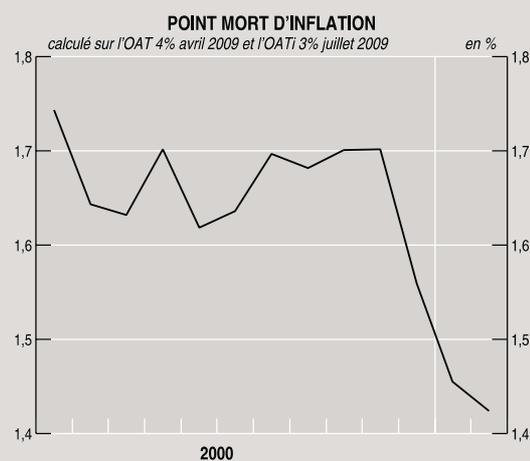
baisse leurs perspectives de croissance à moyen terme : le rendement de l'OATi 3% juillet 2009 est revenu de 3,6% en octobre à 3,4% en février.

Le recul concomitant, de 0,3 point, du point mort d'inflation, résulterait pour sa part d'une révision à la baisse des anticipations d'inflation à moyen terme. ■

(1) Les commentaires en termes d'anticipation de croissance et d'inflation reposent sur une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité sur les titres publics français (Cf. : Note de conjoncture de décembre 2000, p.59 "Point mort d'inflation et inflation anticipée").



source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie



source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

baisse des rendements s'est accompagnée d'un redressement de la courbe. L'écart (positif) entre les rendements à dix ans et à deux ans est passé de 25 points de base en octobre à 45 points de base ; il était toutefois alors encore nettement inférieur au niveau enregistré un an auparavant (115 points de base en février 2000).

Légère tension du coût du crédit

Entre les troisième et quatrième trimestres de 2000, dans la zone euro, la hausse du coût du crédit s'est poursuivie pour tous les types de crédits, excepté pour ceux consentis aux ménages pour l'achat de logements.

En France, la hausse des taux débiteurs a atteint, pour le crédit à court terme, 20 points de base pour les particuliers et 40 points de base pour les entreprises et, pour le crédit à long terme, 10 points de base pour les particuliers (taux fixe) et 30 points de base pour les entreprises.

Endettement toujours dynamique

La progression sur un an des crédits au secteur privé, principale contrepartie de M 3, s'est établie à 9,3% en moyenne sur la période allant de novembre à janvier, après 9,8% sur la période août-octobre.

Pour les crédits aux sociétés non financières, les besoins liés au développement de la téléphonie mobile et aux opérations de fusions-acquisitions ont pu contribuer à conforter le dynamisme antérieur.

En France, les crédits au secteur privé résident ont progressé sur un an de 8,9% en moyenne sur la période novembre-janvier, soit une accélération de 0,6 point par rapport aux trois mois précédents.

Par rapport à la période août-octobre, l'endettement intérieur total (EIT) français s'est accéléré d'un point sur la période novembre-janvier : sa croissance sur un an s'est établie à 8,4% en moyenne. Si l'endettement des ménages, toutefois toujours dynamique, a décéléré (+6,7% après 7,3% au précédent trimestre), l'endettement des sociétés non financières s'est en revanche accéléré (+13,7% après 12,1%). La progression de l'endettement des administrations publiques est quant à elle passée de +2,2% à +3,5%.

Sur le champ des crédits octroyés par les établissements de crédit, on constate également entre les deux trimestres un ralentissement du crédit aux ménages (-0,6 point de croissance en glissement annuel) et une accélération du crédit octroyé aux sociétés non financières (+0,5 point, en raison d'une accélération de 1,5 point des crédits de trésorerie). ■

Éléments du compte des administrations publiques

Les prélèvements obligatoires se sont ralentis en 2000. Ils ont représenté 45,5% du PIB, contre 45,7% en 1999.

En raison d'allègements d'impôts, le rythme de progression des recettes fiscales des administrations publiques s'est sensiblement replié en 2000, malgré le contexte favorable d'une croissance soutenue de l'activité.

Néanmoins, le déficit des administrations publiques a poursuivi sa décrue. Il s'est élevé à 120,3 milliards de francs, soit 1,3% du PIB, après 1,6% en 1999 et 2,7% en 1998.

En 2001, les recettes fiscales n'accéléraient que légèrement, freinées par de nouveaux allègements.

Décélération des recettes fiscales des administrations publiques en 2000

Les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 2,3% en 2000 après une hausse de 5,4% en 1999.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages a progressé de 5,2%, après une hausse de 6,7% en 1999. Ce ralentissement résulte de l'allègement de l'impôt sur le revenu inscrit dans la loi de finances rectificative 2000 pour un montant de 11 milliards de francs ; le produit de l'im-

pôt sur le revenu a crû de 5,3%, après +7,7% en 1999. Sans cette mesure, le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages aurait crû sensiblement au même rythme que l'année précédente. La croissance du produit de la CSG a été aussi soutenue qu'en 1999, à +4,9%, soit le rythme d'évolution des revenus d'activité sur l'année 2000.

Les recettes des autres impôts sur le revenu et le patrimoine ont fortement baissé (-22,2%), sous l'effet de la suppression de la vignette sur les voitures des particuliers et des entrepreneurs individuels, ainsi que de l'allègement de la taxe d'habitation.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés (sociétés financières et sociétés non financières) est demeuré dynamique en 2000 (+8,7%), en dépit d'une décélération par rapport à l'année 1999 (+17,4%) liée à la suppression de la surtaxe exceptionnelle adoptée en 1997. L'impôt sur les sociétés a bénéficié en 2000 de la vigueur des bénéfices de l'année 1999, qui s'est traduite par des versements de soldes de liquidation importants en 2000, ainsi que par une revalorisation des acomptes versés au cours de l'année 2000.

Le produit net de la TVA grevant les produits (y compris la TVA communautaire et la TVA destinée au BAPSA⁽¹⁾) a très nettement ralenti en 2000, puisqu'il a progressé de 0,7%, contre 4,7% en 1999. Cette

(1) Budget annexe des prestations sociales agricoles.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

	(évolution en %)						
	Moyennes annuelles			Niveaux en milliards de francs			Moyenne semestrielle 1er S. 2001
	1998	1999	2000	1998	1999	2000	
Impôts sur la production et les importations	4,1	3,1	1,1	1 369	1 411	1 426	1,3
TVA totale grevant les produits ⁽²⁾	2,8	4,7	0,7	660	691	696	2,5
Impôts spécifiques sur les produits	5,1	2,4	1,7	391	401	407	0,4
Impôts sur les salaires et main d'oeuvre	3,2	3,8	4,2	88	91	95	1,4
Autres impôts liés à la production	4,2	0,5	0,8	271	272	275	0,0
Impôts courants sur le revenu du patrimoine	27,8	8,4	3,2	996	1 080	1 115	4,5
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	8,3	17,4	8,7	195	229	249	8,6
Impôts sur le revenu versés par les ménages	41,3 ⁽³⁾	6,7	5,2	694	740	778	0,3
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	-0,3	3,4	-22,2	104	108	84	44,4
Impôts en capital	-5,2	10,3	16,9	44	48	56	11,6
Total des impôts perçus par les APU	12,5	5,4	2,3	2 408	2 539	2 597	2,9

■ Prévision

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) Y compris TVA au profit des institutions de l'Union Européenne.

(3) La forte progression de 1998 s'explique pour partie par le basculement des cotisations maladie sur la CSG, classée comme un impôt en comptabilité nationale. Un effet résiduel de cette mesure a été observée en 1999.

évolution s'explique par l'abaissement du taux de TVA sur les travaux d'entretien du logement, appliqué à partir de l'automne 1999, et par l'abaissement d'un point du taux normal, de 20,6 à 19,6%, le 1er avril 2000. Le moindre dynamisme des emplois taxables (consommation des ménages, FBCF des ménages...) y contribue également.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont diminué de 1,5%, après avoir crû de 2,9% en 1999. Les volumes consommés n'ont pas progressé. La baisse du produit s'explique par la mise en place au quatrième trimestre du dispositif de "TIPP flottante", qui s'est traduit par une baisse de 20 centimes des prix à la pompe.

Progression des recettes fiscales à nouveau limitée début 2001 par des allègements

Au premier semestre de 2001, le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages serait stable en moyen semestrielle, en dépit de la vigueur des revenus imposables enregistrée en 2000. Entreront en vigueur la baisse de 1,25 point pour chacun des quatre premiers taux (appliqués aux tranches de revenu les plus faibles) et de 0,75 point

pour les deux derniers (mesure évaluée à 20,6 milliards de francs), ainsi que la "prime pour l'emploi", visant à compenser une part des prélèvements fiscaux opérés sur les revenus du travail, pour les salaires allant jusqu'à 1,4 fois le SMIC (coût estimé à 8,5 milliards de francs).

De son côté, l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés progresserait nettement en moyenne semestrielle, malgré la poursuite de la suppression progressive des contributions additionnelles. Ce dynamisme serait permis par l'évolution favorable des bénéfices des sociétés au cours de l'exercice 2000.

Les recettes de TVA accéléreraient : elles progresseraient de 2,6% en moyenne semestrielle sous l'effet de l'accélération des dépenses de consommation des ménages.

Les recouvrements de TIPP reculeraient légèrement au premier semestre de 2001 par rapport au second semestre de 2000, en dépit de l'accélération attendue de la consommation de produits pétroliers. La hausse des tarifs résultant de la mise en œuvre du dispositif de TIPP flottante au 21 mars 2001 ne compense pas la baisse d'octobre 2000. ■

Prix à la consommation

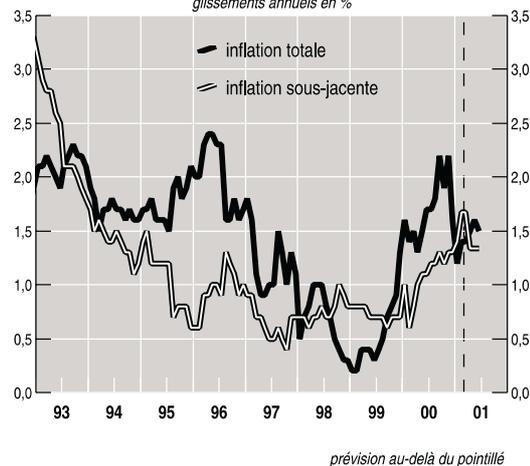
En 2000, l'inflation a un profil très heurté. La baisse du taux normal de TVA a d'abord permis au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation d'atteindre un point bas en avril 2000 (+1,3%). Puis le taux d'inflation est remonté, pour atteindre 2,2% en septembre, sous l'effet conjugué de la hausse du prix du pétrole et de la dépréciation de l'euro. Enfin, en décembre 2000, la baisse du prix du pétrole a induit un repli de l'inflation à 1,6%. L'inflation sous-jacente⁽¹⁾ a légèrement progressé, passant de 1% en janvier à 1,3% en décembre. La diffusion de la hausse des cours du pétrole et des prix d'importation aux autres postes de l'indice a été limitée. En moyenne annuelle, l'inflation a atteint 1,7% en 2000 et 1,6% hors tabac (après 0,5% en 1999), dont 1 point s'explique par la seule progression des prix pétroliers.

Au début de l'année 2001, l'inflation a poursuivi son repli. Elle s'établit à 1,2% en janvier, soit un recul de 1 point en deux mois, et 1,4% en février. Au premier semestre, le glissement annuel d'ensemble se stabiliserait autour de ce niveau (1,5% en juin 2001). Sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro proche de 0,95\$ et d'un cours du pétrole voisin de 25\$/bl, l'inflation importée s'atténuerait. La demande globale ne devant pas s'accélérer au cours du premier semestre, l'impact sur l'inflation de l'amélioration du marché du travail et des tensions sur l'appareil de production serait modéré. Les tensions sur les prix seraient en outre limitées par la persistance d'une concurrence forte dans l'industrie et les services, dans un contexte de modération salariale. La progression de l'inflation sous-jacente serait donc contenue. Elle ne dépasserait pas 1,3% en juin 2001

Des prix alimentaires toujours très dynamiques

Au cours du second semestre de 2000, les prix des produits alimentaires ont poursuivi leur mouvement d'accélération amorcé à la fin de 1999. Le glissement annuel des prix de l'alimentation, qui s'établissait à +1,8% en juin 2000, a atteint +2,8% en décembre 2000. Cette accélération est due principalement à l'alimentation hors produits frais, dont le glissement annuel est passé sur cette période de +1,9% à +2,8% (il a même atteint +3,2% en février 2001). Ces hausses résulteraient notamment du renforcement des contraintes en matière d'hygiène alimentaire et des effets de diffusion du renchérissement des prix du pétrole. En outre, à par-

PRIX A LA CONSOMMATION EN FRANCE
glissements annuels en %



tir du mois de septembre, les conséquences de la crise de la viande bovine ont induit une nouvelle accélération des prix : le glissement des prix de la viande a atteint +3,9% en décembre 2000 contre +2,8% en juin, et s'est encore accéléré en février 2001, à +5,7%, en raison d'une hausse du prix des viandes de volaille, agneau et porc, liée à une substitution entre types de viande. En dépit d'une baisse de la demande de boeuf, le glissement annuel du prix du boeuf a augmenté à +3,7% en février 2001, après +2,2% en septembre 2000, sans doute par un effet qualité. Au premier semestre de 2001, les nouvelles contraintes pesant sur le secteur de la viande se répercuteraient sur le prix de détail, si bien que le glissement annuel des prix des produits alimentaires hors produits frais resterait supérieur à +3% en juin. Au total, sous l'hypothèse d'une augmentation du prix des produits frais proche de sa tendance, le glissement annuel des prix des produits alimentaires s'établirait à +3,9% en juin 2001.

Baisse attendue des prix de l'énergie

La hausse du cours du pétrole à 33\$/bl et la dépréciation de l'euro ont porté le glissement annuel des prix des produits pétroliers à un pic de +26,3% en septembre 2000. Compte tenu de la pondération des produits pétroliers dans l'indice (proche de 5%), leur

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils (notamment énergie et produits frais), corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

LES PRIX A LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

(évolution en %)

Regroupements (pondérations 2001)	Glissements annuels en fin de semestre					Moyennes annuelles		
	juin 1999	déc. 1999	juin 2000	déc. 2000	juin 2001	1998	1999	2000
Alimentation (17,4%)	0,1	1,1	1,8	2,8	3,9	1,6	0,6	2,1
Tabac (1,9%)	4,5	4,5	4,5	4,5	5,2	3,1	4,4	4,6
Produits manufacturés (30,5%)	-0,4	-0,4	-0,2	0,4	0,8	0,1	-0,4	-0,1
Énergie (8,1%)	-1,1	9,6	14,9	7,8	-0,5	-3,0	0,5	12,7
dont : produits pétroliers (5,1%)	2,0	20,5	25,3	10,6	-4,2	-4,1	4,6	21,7
Services (42,1%)	1,1	0,9	0,5	0,8	1,2	-	1,1	0,6
dont : loyers-eau (7,4%)	1,9	1,5	0,3	0,2	0,4	2,2	1,8	0,3
services de santé (4,9%)	0,2	0,9	0,8	0,4	-0,1	0,6	0,6	0,5
transports-communications (4,8%)	0,4	0,6	-1,9	-2,8	-0,8	-0,2	0,5	-1,9
autres services (25,0%)	1,0	0,9	1,1	1,8	2,1	1,9	1,0	1,4
Ensemble (100%)	0,3	1,3	1,7	1,6	1,5	0,7	0,5	1,7
Ensemble hors énergie (91,9%)	0,4	0,6	0,7	1,1	1,6	1,0	0,6	0,7
Ensemble hors tabac (98,1%)	0,3	1,2	1,6	1,6	1,4	0,6	0,5	1,6
Inflation sous-jacente (61,4%)⁽¹⁾	0,7	0,7	1,1	1,3	1,3	0,8	0,7	1,1

■ Prévission

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

renchérissement est à l'origine de la moitié de l'inflation du mois de septembre (+2,2% en glissement annuel). A partir du mois d'octobre, la mise en place du mécanisme de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) flottante a contribué au repli du glissement du prix des produits pétroliers. Par la suite, le net recul du prix du pétrole (22\$ à la fin décembre) et l'appréciation de l'euro se sont répercutés immédiatement sur le prix des carburants et du fioul domestique : le glissement annuel des prix pétroliers est revenu à +10,6% en décembre 2000. Il a ensuite chuté à +0,2% en février, notamment en raison du gel de la TIPP sur l'ensemble des carburants (alors que des hausses sont traditionnellement enregistrées en début d'année). Malgré le relèvement de la TIPP intervenu fin mars, sous l'hypothèse d'une stabilisation des cours du pétrole à un niveau proche de son prix actuel (25\$ le baril de Brent) et d'un cours de l'euro voisin de 0,95\$, le glissement annuel du prix des produits pétroliers diminuerait à -4,2% en juin 2001.

Par ailleurs, on attend une nouvelle hausse des tarifs de GDF (environ 13% en mai, comme en novembre 2000) visant à répercuter les hausses de prix des approvisionnements. Dans le cadre du contrat de plan d'EDF avec l'État, les tarifs de l'électricité pourraient augmenter d'environ 1% (ils avaient baissé de -1,3% en mai 2000). Au total, du fait de la baisse du prix des produits pétroliers, le glissement annuel des prix de l'énergie diminuerait néanmoins sensiblement, de +1,4% en février à -0,5% en juin 2001.

Accélération modérée des prix des produits manufacturés

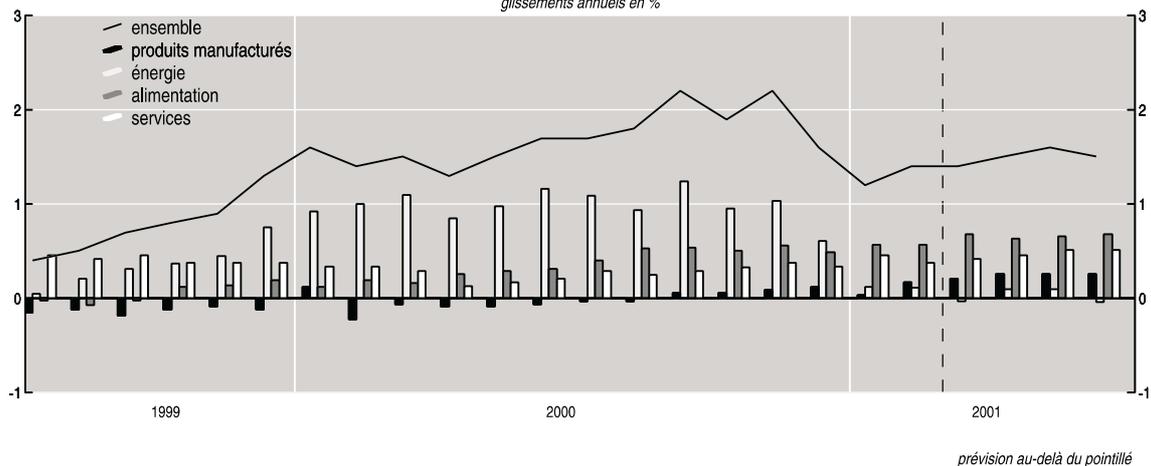
En 2000, dans un contexte de demande soutenue, la hausse des coûts de production (liée à l'inflation importée) s'est traduite par une accélération du glissement des prix des produits manufacturés, de -0,2% en juin à +0,4% en décembre. C'est le cas en particu-

lier pour les micro-ordinateurs (biens essentiellement importés) dont la baisse tendancielle s'est infléchie en raison de la dépréciation de l'euro : le glissement annuel des prix des "matériels de traitement de l'information y.c. micro ordinateurs" s'est en effet établi à -13,8% en décembre 2000, après -17% en juin 2000 et -20,8% en décembre 1999. Les prix des automobiles (neuves et d'occasion) ont été orientés à la hausse et, au-delà d'un profil mensuel très heurté lié à des campagnes de promotion, le glissement annuel des prix a atteint +0,8% en décembre 2000 contre -0,3% en juin. En janvier 2001, les soldes d'hiver, plus précoces qu'en 2000, ont accentué la baisse des prix de "l'habillement-chaussures" (-4,9% en variation mensuelle en janvier 2001, contre -3,5% en janvier 2000). Cet effet a été logiquement résorbé le mois suivant, si bien qu'après une baisse à 0,1% en janvier 2001, le glissement annuel des prix des produits manufacturés s'est redressé en février à +0,6%. Au cours des prochains mois, en dépit du redressement des coûts de production, la hausse des prix des produits manufacturés resterait modérée. Le redressement progressif de l'euro commencerait à atténuer l'inflation importée. Le glissement annuel atteindrait +0,8% au mois de juin 2001.

Modération des prix dans les services

En 2000, malgré une consommation de services vigoureuse de la part des ménages (+3,4% en moyenne annuelle), les prix des services ont peu augmenté. Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services est passé de +0,5% en juin à +0,8% en décembre. Cette accélération correspond exactement à l'impact de la sortie du calcul du glissement des effets de la baisse de la TVA sur les travaux d'entretien dans le logement. La modération salariale, ainsi que la concurrence entre prestataires de services (essentiellement dans les services de télécommunications), ont donc limité la hausse des prix. Au cours du pre-

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE
contributions des grands postes
glissements annuels en %



mier semestre de l'année 2001, l'accélération des salaires resterait limitée, et les pressions concurrentielles dans les services financiers et les télécommunications contribueraient toujours à modérer l'évolution des prix. Ainsi, en juin 2001, le glissement annuel des prix de l'ensemble des services serait limité à +1,2%.

Le glissement annuel des prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" est resté proche de +0,3% tout au long de l'année 2000 (+0,2% en décembre) en raison de la stabilisation de la variation annuelle de l'indice du coût de la construction (ICC) et de la modération des hausses de loyers. En janvier 2001, le deuxième volet de la suppression du droit de bail⁽²⁾ a provoqué une diminution des loyers des résidences principales moins forte qu'en janvier 2000 (-0,7% en variation mensuelle, contre -1,3% en janvier 2000), si bien que le glissement des prix du secteur "loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères" a augmenté, atteignant +0,7% en janvier 2001. L'application de la circulaire recommandant la poursuite du gel des loyers HLM en 2001 compenserait en partie l'impact de l'accélération probable des coûts et des tensions sur le marché de l'immobilier, si bien que le glissement annuel des prix du secteur ne serait que de +0,4% en juin 2001.

Les prix des services de transports ont suivi un profil heurté tout au long de l'année 2000, reflétant les variations saisonnières des prix des transports aériens. En raison d'une concurrence élevée dans ce secteur, les hausses de prix ont été limitées, malgré le renchérissement du prix du pétrole et l'appréciation du dollar. Le glissement des prix des transports s'est établi à +1,9% en décembre 2000 (+1,2% en décembre 1999). Les prix des services de télécommunications ont eux aussi pleinement bénéficié de l'intensification de la concurrence entre opérateurs. En 2000, de nombreuses baisses tarifaires ont été enregistrées sur l'ensemble des communications (locales, nationales et internationales), compensant largement la hausse

de l'abonnement intervenue à la mi-octobre : le glissement des prix des services de télécommunications a atteint -7,8% en décembre 2000 (il était nul en décembre 1999). Au début de l'année 2001, la baisse de prix sur les appels "entrants" (appels au départ du réseau fixe vers les mobiles) s'est traduite par un nouveau repli du glissement des prix des services de télécommunications, à -9,0% en février 2001. Dans les prochains mois, la poursuite des baisses de tarifs dans le secteur des télécommunications devrait limiter la probable hausse des prix des transports (répercussion du renchérissement passé du Brent et de la dépréciation de l'euro). Le glissement annuel des prix du secteur "transports et communications" s'établirait à -0,8% en juin 2001.

L'évolution des prix des "autres services"⁽³⁾ est restée très modérée au second semestre de 2000 : l'accélération du glissement annuel, à +1,8% en décembre après +1,1% en juin, résulte essentiellement (pour près de 0,5 point) de la sortie du calcul du glissement des effets de la baisse de la TVA sur les travaux dans le logement décidée le 15 septembre 1999. Au premier semestre de 2001, l'intensité de la concurrence (notamment dans les services financiers et d'assurance) devrait continuer à contrer les pressions haussières exercées sur les prix par le redressement progressif des coûts salariaux. Le glissement annuel des prix des "autres services" s'établirait à +2,1% en juin 2001. ■

(2) Il s'agit du deuxième volet concernant les locataires payant plus de 36 000F de loyer annuel. L'impact de la suppression du droit de bail contribue à diminuer l'inflation de -0,05 point en janvier 2001.

(3) Le secteur "autres services" regroupe la plupart des "services du secteur privé" de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants...) auxquels ont été intégrées les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maisons de retraite).

Emploi

En 2000, la croissance de l'emploi a été exceptionnelle : 580 000 postes de travail ont été créés, après 515 000 en 1999. A une hausse record de l'emploi salarié concurrentiel (environ 500 000), s'est ajoutée une progression du tertiaire non marchand, néanmoins plus limitée que l'année précédente. Dans les secteurs concurrentiels, ce dynamisme résulte d'une conjoncture économique favorable, mais également des effets de la réduction collective du temps de travail, particulièrement importants en 2000. Si le secteur tertiaire a continué à fournir l'essentiel des créations nettes d'emplois, des records historiques ont été enregistrés dans la construction et l'industrie.

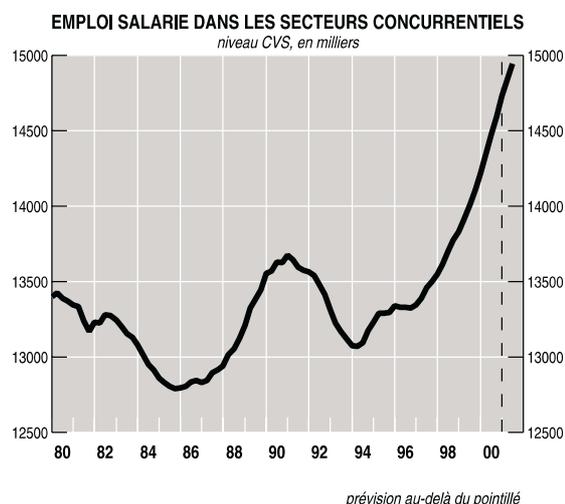
Au premier semestre de 2001, les créations d'emplois salariés marchands demeureront dynamiques, quoique sur un rythme un peu moins soutenu (+1,4% en glissement semestriel). Les effets de la réduction du temps de travail seraient nettement moins importants qu'en 2000. L'emploi total progresserait ainsi d'environ 240 000 sur la première moitié de 2001.

Croissance exceptionnelle de l'emploi salarié concurrentiel en 2000

L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels, déjà très dynamique en 1999, a encore accéléré en 2000 : +3,6% en glissement annuel fin décembre, après +2,8% en 1999. Avec 500 000 postes de travail supplémentaires créés, l'année 2000 enregistre un volume record de créations nettes d'emplois, inégalé depuis la fin des années soixante.

Après avoir notablement accéléré au premier semestre de 2000 (+1,8% en glissement semestriel) en liaison avec la forte croissance de la fin 1999 et la montée en puissance des dispositifs de réduction du temps de travail, les effectifs salariés ont légèrement décéléré au second semestre de 2000 (+1,7%), en phase avec le ralentissement de l'activité en 2000.

Après s'être accrue de +0,9% en 1999, la productivité par tête du travail dans les secteurs concurrentiels n'a augmenté que de +0,5% en 2000. Ces chiffres en moyenne annuelle cachent un profil de décélération encore plus marqué : le glissement annuel de la productivité, qui était passé de +0,6% à 1,4% entre la fin 1998 et la fin 1999, a fléchi tout au long de l'année dernière pour revenir à -0,1% au quatrième trimestre de 2000. Cette faiblesse marquée de la productivité



apparente du travail s'explique en grande partie par la réduction du temps de travail. La productivité horaire a, dans le même temps et pour la même raison, été beaucoup plus dynamique.

L'emploi intérimaire a connu un profil plus heurté au cours de l'an passé, qui s'explique sans doute pour partie, là encore, par les effets de la RTT. Quasi-stabilisé de février à août, dans un contexte où beaucoup d'entreprises, en particulier industrielles, embauchaient dans le cadre de la mise en place des 35 heures, il a redémarré à l'automne pour retrouver une tendance dynamique. Selon les statistiques mensuelles de l'Unedic, le glissement annuel de l'intérim s'établit à +20,8% fin janvier 2001.

Poursuite du dynamisme de l'emploi salarié début 2001

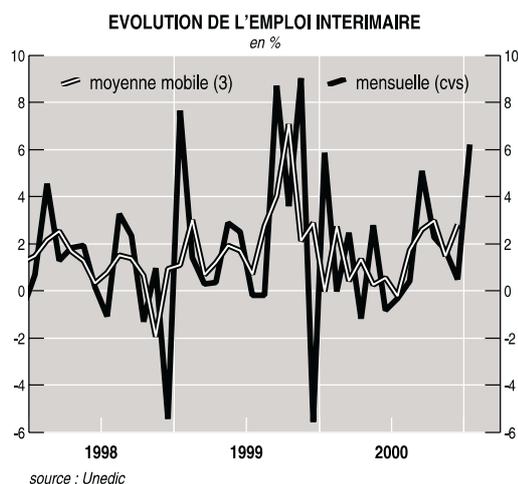
Bénéficiant d'une croissance soutenue de l'activité au cours de l'hiver 2000-2001, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels continuerait d'augmenter fortement au premier semestre de 2001. Cependant, les effets de court terme de réduction du temps de travail s'amenuiseraient, si bien que le rythme de progression de l'emploi serait un peu moins soutenu qu'en 2000 (+1,4% en glissement semestriel). Pour leur part, les mesures spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abatement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de charges à l'embauche) ne contribueraient pas à la croissance de l'emploi au premier semestre de 2001.

La progression de l'emploi au profit des branches industrielles passerait davantage par l'interim au début de 2001

Après s'être quasiment stabilisé en 1999, l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a vivement progressé en 2000 : +1,3% en glissement semestriel au second semestre de 2000, après +0,8% au premier. Cette hausse exceptionnelle s'explique par la vigueur de l'activité, renforcée par les effets dus à la réduction du temps de travail. Au premier semestre de 2001, l'emploi salarié ralentirait fortement dans l'industrie manufacturière (+0,4%), en relation avec le ralentissement progressif de l'activité. Toutefois, l'ampleur de cette décélération s'expliquerait par l'adoucissement des effets de la RTT : les industriels, premiers utilisateurs de travail temporaire, auraient de nouveau largement recours à cette pratique d'embauche.

Moindre progression de l'emploi dans la construction

Après une année 1999 déjà très dynamique (+3,0%), l'emploi salarié dans la construction (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a encore accéléré en 2000 : +2,8% au second semestre, après +2,3% au premier. Sur l'ensemble de l'année, bénéficiant du dynamisme de l'activité, la construction a vu ses effectifs salariés progresser au rythme record de +5,2% en glissement annuel. Au premier se-



mestre de 2001, l'emploi salarié dans le secteur ralentirait (+1,0%), en ligne avec le ralentissement de l'activité.

L'emploi tertiaire marchand toujours dynamique

Les effectifs salariés dans le tertiaire marchand ont progressé en 2000 à un rythme proche de celui de l'année précédente : +4,2% en glissement annuel après +4,3% en 1999. Au total, ce sont près de 1,3 million d'emplois qui ont été créés dans ce secteur depuis la fin 1996, dont 380 000 en 2000.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	1999		2000		2001	1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	1,3	1,5	1,8	1,7	1,4	2,1	2,8	3,6	13 761	14 147	14 649
Industrie (y compris construction)	0,0	0,4	1,1	1,4	0,4	0,1	0,4	2,4	5 166	5 187	5 313
Industries agro-alimentaires	0,6	0,1	0,6	-0,9	0,1	0,3	0,7	-0,3	533	537	536
Énergie	-0,5	1,2	-0,7	0,6	-1,0	-4,2	0,8	-0,1	237	239	239
Construction	1,5	1,5	2,3	2,8	1,0	0,7	3,0	5,2	1 117	1 151	1 211
Industrie manufacturière	-0,5	0,0	0,8	1,3	0,4	0,3	-0,5	2,1	3 279	3 261	3 328
dont :											
<i>Biens de consommation</i>	-1,1	-1,0	-0,2	0,3	-	-0,7	-2,1	0,1	735	720	720
<i>Automobile</i>	-0,1	1,2	0,8	1,2	-	-1,4	1,1	1,9	282	285	290
<i>Biens d'équipement</i>	-0,2	0,0	0,5	1,2	-	1,0	-0,2	1,7	806	805	819
<i>Biens intermédiaires</i>	-0,5	0,2	1,5	1,8	-	0,7	-0,3	3,3	1 456	1 452	1 499
Tertiaire essentiellement marchand	2,0	2,2	2,2	1,9	2,0	3,3	4,3	4,2	8 595	8 960	9 336
dont :											
<i>Commerces</i>	0,9	1,5	1,8	1,7	-	2,1	2,5	3,6	2 608	2 673	2 769
<i>Transports</i>	1,8	2,2	2,0	2,1	-	3,5	4,0	4,1	961	1 000	1 041
<i>Services marchands (y compris intérim)</i>	3,4	2,7	2,8	2,2	-	4,8	6,1	5,0	4 059	4 305	4 521
<i>Activités financières</i>	-0,8	1,2	0,8	1,1	-	-0,5	0,4	1,9	656	660	672
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	2,2	2,0	1,4	6 326	6 454	6 544
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	1,8	2,3	2,5	22 846	23 361	23 941

■ Prévission
(1) Secteurs EB-EP

BILAN DES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI MARCHAND EN 2000

En 2000, la politique d'aide à l'emploi marchand a eu un effet global sensiblement supérieur à celui observé l'année précédente sur les créations nettes d'emplois salariés. Cette augmentation résulte essentiellement des effets de court terme du dispositif de réduction du temps de travail, ceux-ci ayant été particulièrement importants au cours de l'année, compte tenu du rythme observé de signature des accords et des délais d'embauche.

La réduction collective du temps de travail a constitué le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 2000. Toutefois, le nombre de signatures d'accords bénéficiant de l'aide incitative (Aubry I) a considérablement diminué, puisque, depuis le 1^{er} février 2000, seules les entreprises de moins de 20 salariés peuvent encore en bénéficier.

Le dispositif d'allègement de charges sur les bas salaires, désormais stabilisé, aurait produit en 2000 un effet de près de 20 000 emplois, équivalent à celui de l'an dernier. Les différentes mesures d'allègements fiscaux introduites en 1999 (réforme de la taxe professionnelle et réduction du taux de TVA de 20,6% à 5,5% sur les travaux dans les logements) ont également permis de créer quelques milliers d'emplois.

Pour leur part, les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand n'ont pas contribué à la croissance de l'emploi en 2000. En effet, les créations nettes d'emplois attribuables à la formation en alternance n'ont pas suffi à compenser la baisse conjuguée du nombre de bénéficiaires de contrats initiative emploi (CIE) et de l'abattement temps partiel.

Plus précisément, les embauches relatives à l'abattement en faveur du temps partiel ont fortement reculé (50 000 de moins qu'en 1999), en raison des nouvelles dispositions réglementaires prises dans le cadre de la seconde loi Aubry sur les 35 heures. De même, les entrées en CIE ont continué de se réduire (18 000 de moins qu'en 1999), en raison de la baisse du public éligible aux CIE et du recentrage effectué sur les publics prioritaires. Les exonérations à l'embauche sont quant à elles restées stables. En revanche, le domaine de la formation en alternance est resté dynamique (38 000 entrées de plus qu'en 1999) : les contrats de qualification, désormais ouverts aux adultes dans le cadre de la loi contre les exclusions, ont sensiblement progressé (19 000 de plus qu'en 1999), ainsi que les contrats d'apprentissage (10 000 de plus qu'en 1999). ■

Flux d'entrées dans les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (hors allègements généraux de charges et hors aides à la réduction du temps de travail)

	Flux d'entrées (en milliers)			Évolution (en %)	
	1998	1999	2000	1999/1998	2000/1999
Emploi aidé dans le secteur marchand⁽¹⁾	1 003	966	918	-3,7	-4,9
dont :					
Abaissement des coûts salariaux⁽¹⁾	550	503	423	-8,6	-15,9
dont :					
Abattement temps partiel	218	222	176	+1,8	-20,8
Contrat Initiative Emploi	195	158	140	-20,1	-10,1
Exonérations à l'embauche	105	105	106	+0,3	+1,5
Formation en alternance	395	406	444	+2,8	+9,3

(1) Seules les principales mesures ont été détaillées ici.
Sources : Dares, CNASEA, ANPE, UNEDIC.

BILAN DES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI NON MARCHAND EN 2000

En 2000, 355 000 personnes ont conclu un CES, contre 405 000 en 1999. Conformément à la loi contre les exclusions, le nombre d'entrées en contrats emploi consolidés en 2000 (y compris avenants de reconduction) a augmenté en 2000, pour atteindre 132 000 (contre 120 000 en 1999). En revanche, les entrées en emplois-jeunes ont fléchi en 2000 (72 000 contre 92 000 en 1999).

Dans le secteur non marchand, les politiques d'aide à l'emploi ont permis la création nette d'environ 3 000 emplois en 2000, après 51 000 en 1999. Le dynamisme des emplois jeunes et la progression des emplois consolidés ont compensé la baisse toujours importante du nombre de bénéficiaires de CES. ■

Flux d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand y compris reconduction de contrats

	(milliers)		
	1998	1999	2000
Emploi aidé dans le secteur non marchand	648	621	561
Contrats emploi-solidarité	441	405	355
Contrats emplois consolidés	99	120	132
Contrats emplois ville	7	4	2
Emplois jeunes	102	92	72

Sources : Dares, CNASEA, ANPE.

Toutes les branches du secteur tertiaire ont profité de la vigueur de l'activité en 2000. Les services aux entreprises ont à nouveau été le secteur tertiaire le plus dynamique, en ralentissement néanmoins par rapport à l'année précédente (+5,7% après +7,7% en 1999), en raison d'un net fléchissement de l'emploi intérimaire.

Dans le contexte particulier de la réorganisation interne des entreprises à la faveur du passage aux 35 heures, l'emploi intérimaire a connu un profil heurté en 2000. Après s'être quasiment stabilisé en milieu d'année (l'industrie ayant privilégié l'embauche directe), il a redémarré à l'automne. Au total, il a contribué pour moins d'un cinquième à la croissance de l'emploi tertiaire marchand, soit moitié moins que l'année précédente.

Les effectifs salariés ont progressé très sensiblement dans les transports (+4,1%), les services aux particuliers (+3,8%) et le commerce (+3,6%), en relation avec la bonne tenue de la consommation des ménages.

Au premier semestre de 2001, en ligne avec l'activité, l'emploi salarié dans le tertiaire marchand continuerait de progresser à un rythme soutenu (+2,0%). Tous les secteurs afficheraient des créations nettes d'emplois et l'interim accélérerait.

Ralentissement dans le tertiaire non marchand

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand a sensiblement ralenti en 2000 : +1,4% en glissement annuel après +2,0% en 1999. En effet, le nombre d'entrées dans ces dispositifs (CES, CEC, emplois jeunes, ...) a fortement diminué par rapport à 1999.

Au premier semestre de 2001, l'emploi tertiaire non marchand progresserait de +0,7% par rapport à 2000. En effet, la croissance plus rapide qu'en 2000 des effectifs de l'Etat, prévue dans le projet de loi de Finances, compenserait le fléchissement du nombre d'entrées dans les dispositifs aidés (notamment emplois jeunes et CES).

Progression de l'emploi total

L'emploi non salarié a continué de baisser en 2000 (de l'ordre de 12 000 emplois). La baisse structurelle des effectifs non salariés agricoles s'est poursuivie à un rythme légèrement inférieur à celui de 1999.

En raison d'une croissance exceptionnelle de l'emploi salarié concurrentiel, l'emploi total a encore accéléré en 2000 : environ 580 000 emplois ont été créés sur l'ensemble de l'année (soit + 2,5% en glissement annuel), après 515 000 en 1999 (soit + 2,3%)

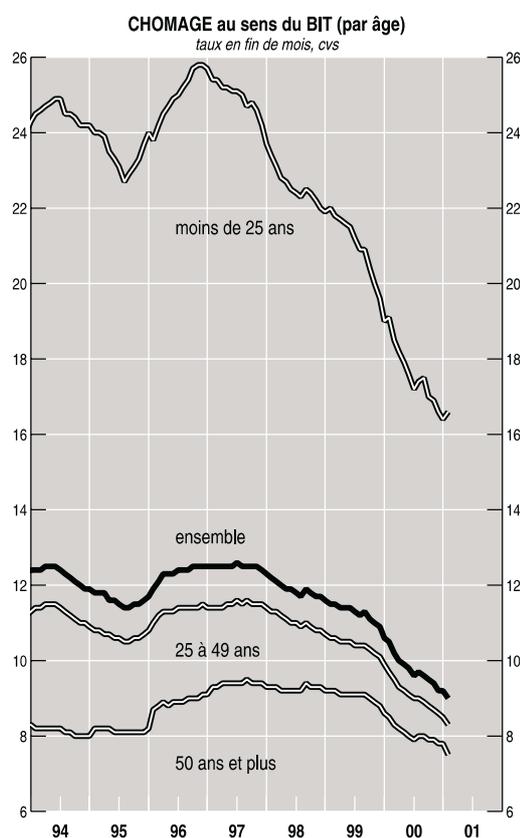
Au cours du premier semestre de 2001, il progresserait encore d'environ +1,0%. ■

Chômage

En 2000, le chômage au sens du BIT a enregistré une baisse sans précédent, avec un recul de 373 000 chômeurs sur l'ensemble de l'année. En phase avec le rythme élevé des créations d'emplois, la baisse du chômage a été particulièrement forte au premier semestre de 2000 (-1 point) et s'est ensuite ralentie au second (-0,4 point). La dégrue du chômage a profité autant aux jeunes de moins de 25 ans qu'aux personnes de 25 à 49 ans. Elle a été pour chaque tranche d'âge aussi sensible chez les hommes que chez les femmes. Enfin, la baisse du chômage observée en 2000 est d'autant plus significative qu'elle est intervenue dans un contexte de progression toujours soutenue de l'offre de travail (+160 000 personnes en glissement).

Le recul du chômage s'est poursuivi en début d'année 2001. Fin janvier, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2 355 000 personnes, soit 9,0% de la population active, comme en février 1991. Les créations d'emplois se poursuivant à un rythme soutenu, quoique légèrement ralenti, le taux de chômage se replierait encore d'environ un demi point d'ici la fin juin 2001 et serait proche de 8½% de la population active.

La baisse du chômage s'était fortement accélérée au premier semestre de 2000, en relation avec le dynamisme exceptionnel de l'emploi en début d'année. Elle s'est par la suite poursuivie, mais à un rythme moins soutenu, le chômage passant par un palier au cours de l'été. La dégrue a repris à partir de septembre 2000. Au total, le nombre de chômeurs a diminué de 111 000 personnes au second semestre, après une baisse de 262 000 personnes au premier. Fin décembre 2000, le taux de chômage s'élevait à 9,2% de la population active, contre 10,6% fin décembre 1999.



Ralentissement de la baisse du chômage des jeunes au second semestre de 2000

Sur l'ensemble de l'année passée, le nombre de chômeurs de 15 à 24 ans a diminué de 74 000, soit une baisse un peu plus importante qu'en 1999 (-64 000). Après avoir fortement reculé au premier semestre 2000 (-10,5%), le nombre de chômeurs de cette tranche d'âge a baissé deux fois moins vite au second (-4,3%, soit 20 000 jeunes chômeurs de moins).

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS									(en %)		
	1999				2000				2001	Moyennes annuelles		
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} S.	1998	1999	2000
Ensemble	11,4	11,3	11,1	10,6	10,0	9,6	9,5	9,2	8,6	11,9	11,2	9,8
Moins de 25 ans	21,7	21,2	20,4	19,0	18,2	17,2	17,0	16,4	-	22,6	21,0	17,6
25 à 49 ans	10,5	10,4	10,3	9,9	9,3	9,0	8,8	8,5	-	11,0	10,4	9,1
50 ans et plus	9,1	9,1	9,0	8,6	8,2	7,9	7,9	7,8	-	9,3	9,1	8,1

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2000.

Cette variation marquée du rythme de baisse traduit le fait que les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont plus accentuées pour les jeunes que pour leurs aînés. En effet, actuellement, près d'un jeune salarié sur deux occupe un emploi "à durée limitée" (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé), contre seulement 7,6% des salariés adultes. Or ce sont précisément les emplois temporaires qui sont les plus sujets aux à-coups de l'activité. Ainsi au premier semestre, le rythme très soutenu des créations d'emplois avait prioritairement profité aux jeunes. A l'inverse, le recul de l'emploi intérimaire entre les mois de juin et août explique sans doute la légère remontée du chômage des jeunes à l'été 2000. Le redémarrage du travail temporaire en septembre s'est logiquement accompagné d'une nouvelle baisse du chômage des moins de 25 ans. Par ailleurs, la politique de l'emploi en leur faveur (emplois jeunes, formation en alternance, programme TRACE) est restée dynamique en 2000.

Fin janvier 2001, le taux de chômage des moins de 25 ans enregistrerait une baisse de 2,5 points sur un an (2,4 points chez les jeunes hommes et 2,6 points chez les jeunes femmes), et s'établissait à 16,6% (14,6% des jeunes hommes et 19,0% des jeunes femmes).

Poursuite de la baisse du chômage des 25-49 ans

Comme les jeunes, les adultes de 25 à 49 ans ont bénéficié des fortes créations d'emplois dans tous les secteurs d'activité en 2000. Le ralentissement de la baisse s'observe également pour cette tranche d'âge, mais de façon atténuée (-9,4% au premier semestre, -5,3% au second). Au total, alors que le nombre de chômeurs adultes de 25 à 49 ans avait baissé de 149 000 personnes en 1999, on dénombrait, fin janvier 2001, 263 000 chômeurs de moins dans cette tranche d'âge qu'un an auparavant.

Fin janvier 2001, le taux de chômage des actifs de 25 à 49 ans s'établissait à 8,3% des actifs de cette tranche d'âge, 6,7% pour les hommes adultes et 10,2% pour les femmes adultes, soit des baisses respectives de 1,2 point et 1,7 point sur un an.

Ralentissement en fin d'année 2000 de la décrue du chômage des 50 ans et plus

Les actifs de 50 ans et plus ont également profité du fort dynamisme du marché du travail en 2000. Le nombre des chômeurs de cette tranche d'âge a diminué d'environ 39 000 sur l'ensemble de l'année 2000 (-9,0%) après une baisse de 10 000 (-2,3%) en 1999.

Cette évolution est d'autant plus remarquable que l'évolution du chômage dans cette classe d'âge est fortement affectée par des facteurs démographiques spécifiques, en l'espèce l'afflux d'actifs des générations du "baby-boom", qui remplacent des générations creuses dont le taux d'activité était plus faible.

Malgré cet afflux, le taux de chômage des 50 ans et plus s'est replié à 7,5% des actifs de cette classe d'âge fin janvier 2001, en recul d'un point sur un an.

Progression encore soutenue de l'offre de travail en 2000

La population active potentielle, c'est-à-dire l'offre de travail, s'est accrue d'environ 160 000 personnes en 2000, après +170 000 personnes en 1999.

Selon les projections, la progression de la population active tendancielle a été moindre en 2000 (+130 000) qu'en 1999 (+150 000).

Cependant, en 2000, la baisse de régime des politiques de l'emploi (stages et préretraites) a conduit à un accroissement de l'offre de travail de l'ordre de 30 000 personnes contre 20 000 en 1999 (cf. tableau). Ainsi, le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à l'emploi s'est réduit fortement en 2000 après un recul déjà important en 1999. De même, la baisse du nombre de préretraités ASFNE et de bénéficiaires de conventions de conversion suite à un licenciement économique s'est accentuée d'une année sur l'autre. Cette baisse a en partie été compensée par la mise en œuvre d'un ac-

BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(glissements annuels, données CVS en milliers)

	1998	1999	2000
Emploi total	+409	+515	+584
Contingent	-55	-37	-36
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+354	+478	+549
(2) Chômage au sens BIT	-161	-223	-373
(3) Population active observée = (1)+(2)	+193	+255	+175
(4) Projection de population active tendancielle	+130	+150	+130
(5) Effet des mesures de politique de l'emploi	+26	+21	+30
(6) Population active potentielle = (4)+(5)	+156	+171	+160
(7) Défaut de bouclage = (3)-(6)	+37	+84	+15

BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI JOUANT SUR LA POPULATION ACTIVE

évolutions annuelles au 31 décembre

(en milliers)

	1998	1999	2000
Stages et actions d'insertion et de formation	-6	-9	-10
Auprès des adultes	-7	-9	-10
Auprès des jeunes	+1	0*	0*
Mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites	-20	-12	-20
Conventions de conversion	-14	-2	-15
Préretraites ASFNE	-17	-17	-14
ARPE	+11	+8	+2
CATS	-	-	+6
Total des sorties de population active	-26	-21	-30

*Estimation INSEE

Sources : Évaluations DARES, UNEDIC, données arrêtées au 31 janvier 2001.

cord relatif à la cessation anticipée d'activité de certains salariés dans le secteur de la métallurgie, notamment dans la construction automobile. Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'ARPE est resté quasiment stable en 2000, après plusieurs années de progression.

Au total, la population active observée, telle qu'elle résulte des évaluations conjoncturelles de l'emploi et du chômage, a connu une évolution conforme à celle de la population active potentielle en 2000. En 1999, au contraire, la population active observée avait été plus dynamique que la population active potentielle.

Poursuite de la baisse du chômage en 2001

En 2001, face au dynamisme des créations d'emplois, l'accroissement de l'offre de travail serait comparable à celui de l'année précédente. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait en effet en nette diminution, selon

les objectifs fixés dans le projet de loi de Finances pour 2001. Par ailleurs, la baisse du nombre de pré-traités ASFNE se poursuivrait et le nombre de bénéficiaires de l'ARPE chuterait fortement. Enfin, le dispositif des conventions de conversion sera supprimé à partir du 1er juillet 2001, parallèlement à la mise en œuvre du PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi). Au total, bien que la population active tendancielle augmente moins rapidement en 2001, l'offre de travail pourrait croître d'environ 160 000 personnes, compte tenu des effets de la politique de l'emploi.

Du fait de l'accroissement encore élevé de l'offre de travail et d'un rythme des créations d'emplois un peu ralenti au premier semestre de 2001, la baisse du chômage, quoique encore soutenue, serait légèrement plus modérée que celle observée en moyenne sur l'année 2000. Le taux de chômage se replierait néanmoins d'environ 0,6 point au premier semestre. Il serait proche de 8½% de la population active à l'horizon de l'été prochain, passant en dessous du point bas de 1990, pour retrouver un niveau inconnu depuis 1983. ■

Salaires

Après une progression modérée au cours du premier semestre de 2000, le salaire mensuel de base s'est légèrement accéléré au deuxième semestre, en raison de la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2000, plus importante que celle de l'année précédente (3,2% après 1,2%). Le glissement annuel du salaire mensuel nominal de base est passé de 1,6% entre la mi-1999 et la mi-2000 à 2,0% en fin d'année. Compte tenu d'une évolution des prix de 1,6%, le glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB est de 0,4% en décembre 2000, soit une progression identique à celle enregistrée l'année précédente.

Sous l'effet de la baisse de la durée du travail, le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) est resté très dynamique : sa progression s'est élevée à 5,1% en glissement annuel en décembre 2000.

Au premier semestre de 2001, en dépit de la baisse continue du chômage, le salaire mensuel nominal de base n'accélérerait que très légèrement, atteignant un glissement annuel de 2,2%. L'inflation revenant à 1,5% à la mi-2001, la progression en termes réels serait un peu plus accentuée, à 0,7%.

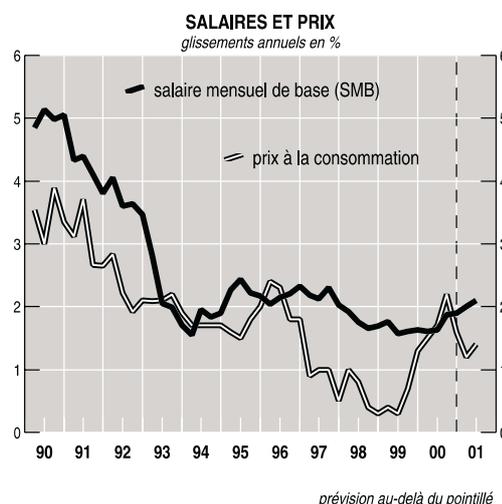
Compte tenu de la baisse prévue de la durée du travail d'environ 1,6% sur un an en juin 2001, le glissement annuel du SHBO se situerait pour sa part à 3,6%.

Progression modérée du salaire mensuel de base en 2000

Selon les résultats définitifs de l'enquête ACEMO (Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire mensuel de base du secteur privé (SMB) aurait progressé de 2,0% fin 2000 en glissement annuel, contre 1,6% fin 1999.

Parallèlement, après avoir augmenté jusqu'à 2,2% en cours d'année, le glissement annuel des prix à la consommation est revenu à 1,6% fin 2000 (contre 1,3% en décembre 1999). La progression en glissement annuel du pouvoir d'achat du SMB en décembre 2000 est donc comparable à celle de décembre 1999 (0,4% contre 0,3%).

Le salaire mensuel de base s'est légèrement redressé en 2000, en partie en raison de la revalorisation du SMIC. Sa progression a en revanche été tempérée par le mouvement de réduction de la durée du travail. Les bilans effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité indiquent en effet que la plupart des



conventions de réduction du temps de travail prévoient une modération ou une stabilisation des salaires pendant au moins deux ans.

Alors que les prix à la consommation accéléraient dès la fin 1999, le SMB a conservé le même rythme d'évolution annuelle entre la mi-1999 et la mi-2000 (1,6%). Dans ce contexte, le pouvoir d'achat du SMB a sensiblement décéléré, passant de +1,3% en glissement annuel en juin 1999 à -0,1% en juin 2000.

Cette décélération a pris fin au second semestre de 2000, en raison à la fois d'une évolution semestrielle des prix plus modérée et d'un dynamisme un peu plus accusé du SMB nominal. Celui-ci a en effet bénéficié des effets liés à la hausse du SMIC du 1er juillet 2000. Compte-tenu d'une progression en glissement annuel du salaire horaire de base ouvrier de 5,3% en mars 2000 et des prix à la consommation⁽¹⁾ de +1,3% en mai 2000, le SMIC horaire a été revalorisé de 3,2% au 1er juillet 2000 ; le taux horaire brut est ainsi passé de 40,72 francs à 42,02 francs. La revalorisation de la garantie mensuelle de rémunération prévue par la loi "Aubry II" (c'est-à-dire le maintien du salaire mensuel en cas de réduction du temps de travail pour les salariés au SMIC) a été pour sa part de 1,45%⁽²⁾. Compte tenu de cette revalorisation du SMIC, plus forte qu'en 1999 (+1,2%), l'évolution du SMB au troisième trimestre de l'année

(1) Prix à la consommation hors tabac des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier.

(2) La revalorisation de la garantie mensuelle est égale à la somme de l'évolution des prix à la consommation et de la moitié des gains du pouvoir d'achat annuel de salaire mensuel de base ouvrier (pour la revalorisation du SMIC horaire, la référence est le salaire horaire de base ouvrier).

2000 a été supérieure à celle observée un an auparavant (+0,7% après +0,4%). Le glissement annuel du SMB est ainsi passé de +1,6% en juin 2000 à +1,9% en septembre 2000, contre 1,6% en septembre 1999. Une progression de 0,4% au quatrième trimestre a porté le glissement annuel à 2,0% en fin d'année.

Léger redressement du pouvoir d'achat du SMB au premier semestre de 2001

A l'horizon du premier semestre de 2001, le SMB continuerait sa légère accélération, progressant de 2,2% en glissement annuel. Dans le même temps, le léger fléchissement de l'indice des prix à la consommation contribuerait également à l'accélération du pouvoir d'achat du SMB.

Celui-ci serait de 0,7% en glissement annuel en juin 2001, contre -0,1% un an plus tôt.

Contribution de la RTT à la progression du SHBO

En 2000, le salaire horaire de base a continué de progresser significativement pour l'ensemble des salariés, principalement sous l'effet mécanique de la réduction du temps de travail. En effet, celle-ci s'accompagne, pour la quasi-totalité des salariés, du maintien du niveau mensuel de rémunération. La compensation prend la forme d'une hausse de salaire horaire de base au sens strict ou se traduit par l'ajout d'une prime spécifique intégrée au salaire de base.

Selon les résultats définitifs de l'enquête ACEMO, le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) a crû de 0,6% au quatrième trimestre de 2000, dont 0,2 point lié à la baisse de la durée du travail. Sur un an, sa progression s'est établie à 5,1%, contre 3,4% en décembre 1999. Cette forte accélération est principalement intervenue au premier trimestre de l'année 2000 (progression trimestrielle de 2,3%), lors de la montée en charge de la réduction du temps de travail (RTT).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, telle qu'elle est mesurée par l'enquête ACEMO, donne une appréciation de la montée

en charge des accords de RTT. Après la forte diminution enregistrée en début d'année, la durée du travail a décliné sur un rythme plus lent. En glissement annuel, la baisse est de 3,7% fin 2000, contre 1,7% fin 1999. Au total, fin 2000, 56% des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus travaillaient moins de 36 heures hebdomadaires, contre 23% un an auparavant.

Le passage à 35 heures des salariés du secteur privé devrait se poursuivre tout au long de 2001 à un rythme similaire à celui enregistré au second semestre de l'année 2000, soit de façon beaucoup plus modérée qu'en début d'année 2000. La baisse de la durée hebdomadaire du travail reviendrait autour de 1,6% en glissement annuel en juin 2001, contre 4,3% un an plus tôt. De ce fait, bien que toujours relativement dynamique, le salaire horaire de base ouvrier décélérerait à 3,6% en glissement annuel en juin 2001.

Revalorisation de 0,5% en décembre 2000 du point d'indice de la fonction publique

Aucun nouvel accord salarial n'a été signé dans la fonction publique depuis celui portant sur les années 1998 et 1999. Cependant, le point d'indice de la fonction publique⁽³⁾ a été revalorisé de 0,5% le 1er décembre 2000. En moyenne annuelle, l'indice de traitement de la fonction publique a progressé de 1,2% en 2000, en raison d'un effet de report des mesures antérieures. Compte tenu d'un effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) positif, le salaire moyen par tête dans les administrations publiques a progressé de 2,2% en 2000. Au premier semestre de 2001, l'indice de traitement brut de la fonction publique progresserait légèrement, du fait de la revalorisation de décembre dernier. ■

(3) Il sert à calculer le traitement de base des fonctionnaires.

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	1999		2000		2001	1998	1999	2000	1998	1999	2000
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	0,7	1,2	0,0	0,5	-	1,5	1,9	0,5	1,3	1,4	1,2
Indice brut francs constants	0,1	0,5	-1,0	-0,1	-	1,3	0,6	-1,1	0,6	0,9	-0,5
S.M.B.	0,9	0,7	0,9	1,1	1,1	1,7	1,6	2,0	1,8	1,6	1,7
S.M.B. francs constants	0,3	0,0	-0,1	0,5	0,2	1,5	0,3	0,4	1,1	1,1	0,0
S.M.I.C. (horaire)	0,0	1,2	0,0	3,2	0,0	2,0	1,2	3,2	3,0	1,6	2,2
S.M.I.C. francs constants	-0,6	0,5	-1,0	2,6	-0,9	1,8	-0,1	1,6	2,3	1,1	0,5
Indice des prix à la consommation	0,6	0,7	1,0	0,6	0,9	0,2	1,3	1,6	0,7	0,5	1,7

■ Préviation

N.B : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.